



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets – RPQS 2024



Mes Déchets

Un service proposé par
la CA Privas Centre Ardèche



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

www.privas-centre-ardeche.fr

Propulsé par  Publdata

Sommaire

Préambule	4
Faits marquants 2024	5
Partie 1 : Indicateurs techniques 2024	6
Chapitre 1 : Territoire desservi	6
Chapitre 2 : Compétences	7
Chapitre 3 : Prévention des déchets	7
PLPDMA.....	7
Compostage individuel.....	8
Compostage partagé.....	8
Broyeurs de végétaux.....	8
Economie circulaire et ressourceries.....	8
Chapitre 4 : Communication	9
Service Communication de la CAPCA.....	9
Kits événementiels.....	9
Actions et outils réalisés par le SYTRAD.....	9
Chapitre 5 : Organisation de la collecte des déchets	10
Focus sur la pré-collecte et le déploiement du « tout AV ».....	10
Focus sur la communication et le lien avec les usagers.....	11
Chapitre 6 : Bilan de la collecte des déchets	11
Evolution des tonnages collectés.....	11
Performances de collecte.....	12
Qualité du tri.....	12
Déchets Ménagers et Assimilés.....	13
Chapitre 7 : Bilan du traitement des déchets	13
Chapitre 8 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets	14
Secteur Régie.....	14
Secteur MGP.....	14
Tri/traitement.....	14
Accidents de travail.....	14
Formations.....	14
Partie 2 : Indicateurs économiques et financiers 2024	15
Définition des coûts du Service Déchets (SPPGD)	15
Coûts totaux du SPPGD en €	15
Composition des coûts du Service Déchets.....	15
Répartition des dépenses de fonctionnement.....	16
Répartition des recettes de fonctionnement.....	17
Coûts aidés en €HT/habitant	18
OMr.....	19
Verre.....	19
Multimatériaux.....	19
Déchets des déchèteries.....	19
Coûts aidés en €HT/tonne	20
OMr.....	20
Verre.....	20
Multimatériaux.....	20
Déchets des déchèteries.....	20
Evolutions futures	21
Glossaire	22

Liste des annexes :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des marchés de fournitures courantes et services en cours en 2024

Annexe 2 : Bilan Année 5 PLPDMA

Annexe 3 : Composition des tonnages de CS entrants au centre de tri en 2024 et composition des refus de tri CS en 2024

Annexe 4 : Liste des repreneurs des matériaux issus de la CS et les prix de reprise SYTRAD 2024

Annexe 5 : Délibération n° 2025-03-12/20 – Budget Principal 41800 / Approbation du Compte Administratif 2024

PREAMBULE

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés¹** ».

Les objectifs de ce rapport sont de :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. **Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.**

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés.

¹ D'après les articles D224-1 et suivants du CGCT. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite et fin du déploiement « tout AV »

Poursuite et déploiement du nouveau schéma de collecte (initié en 2022) en « tout Apport Volontaire » sur les 13 dernières communes du territoire, situées dans le périmètre du Marché Global de Performance (sauf l'hyper centre de Privas et les établissements hospitaliers, déployés en janvier et juillet 2025).

Transfert des déchèteries au prestataire du MGP

Transfert de la gestion des hauts de quais des 4 déchèteries de Flaviac, La Voult-sur-Rhône, Le Pouzin et Privas, avec mise à disposition du personnel (4 agents).

Distribution de composteurs individuels

Distribution des composteurs individuels sur l'ensemble des déchèteries du territoire, à un coût réduit de 25€. Une 100aine de foyers supplémentaires ont été dotés.

Application MesDéchets

Mise en place de l'application MesDéchets pour améliorer le service proposé aux usagers ; identification du service via géolocalisation, description des consignes de tri, possibilités de signalement d'anomalies (QR-codes).

Transfert de 15 communes au SICTOMSED

Dans la continuité du transfert de 5 communes de la CAPCA au SICTOMSED en avril 2023, toujours dans une logique territoriale, géographique, environnementale et économique, la CAPCA a souhaité poursuivre le dialogue instauré depuis 2021 avec le SICTOMSED, en lui transférant 15 nouvelles communes. Les véhicules de collecte traversent déjà les communes de la vallée de l'Eyrieux pour se rendre sur les exutoires de traitement. Le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2026 (délibération adoptée le 25/09/2024). Dans ce cadre, le SICTOMSED réalise en 2025 les travaux de création des PAV (délibération adoptée le 06/12/2024).

Mise à disposition de colonnes à cartons bruns et ondulés

En parallèle du déploiement de la collecte en Apport Volontaire, des colonnes pour collecter les cartons bruns ont été mises en place sur chaque commune du territoire, pour pouvoir notamment desservir les professionnels.

Lavage des conteneurs AV

Campagne de lavage réalisée à l'automne : 463 colonnes OMr et 192 colonne Verre lavées.

Campagne de caractérisation Citeo

Dans le cadre du nouvel agrément Citeo, des caractérisations OMr ont été réalisées à l'échelle de la CAPCA.

Fixation du taux de TEOM

Maintien pour 2024 du taux de TEOM arrêté en 2021 à 13,95% (délibération adoptée le 11/04/2024).

Suppression de l'exonération de la TEOM

Tous les producteurs de déchets ménagers et assimilés, assujettis à l'impôt foncier, sont redevables de la TEOM, indépendamment de l'utilisation réelle du service (délibération adoptée le 25/09/2024).

Modification et harmonisation de la tarification des professionnels en déchèteries

Dans un souci d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire, le mode de tarification des professionnels en déchèteries est effectué aux volumes entrants enregistrés, selon une grille tarifaire adoptée par Délibération le 16/11/2024, sans révision annuelle. Des exonérations ont également été fixées pour les associations à but caritatif et non lucratif, ainsi que pour les communes et services du Département, notamment.

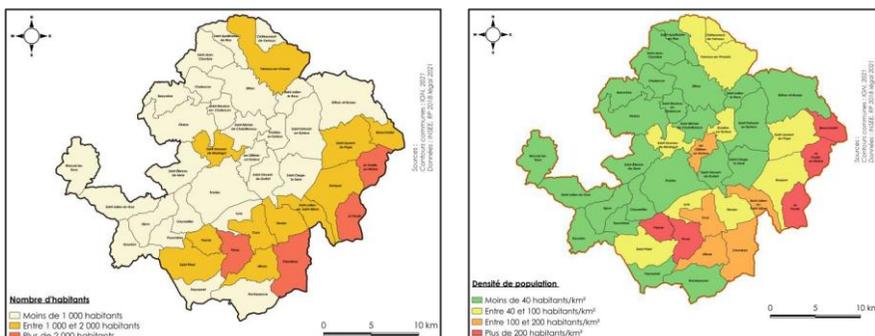
PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES 2024

Chapitre 1 : Territoire desservi

La CAPCA a été créée le 31/12/2013, suite à la fusion de la CC Privas-Rhône et Vallées, de la CC Eyrieux aux Serres et de quelques communes des CC de la Roche de Gourdon, des Confluences Drôme Ardèche et des Châtaigniers.

Puis, pour satisfaire aux impératifs de la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'ancien périmètre de la CAPCA ont fusionné le 1^{er} janvier 2017, pour donner naissance à un nouvel ensemble territorial gardant le nom de Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Composée majoritairement de communes de moins de 1 000 habitants, et avec une densité de population d'environ 73 hab./km², la CAPCA est classée par l'ADEME en typologie Mixte à dominante Rurale.

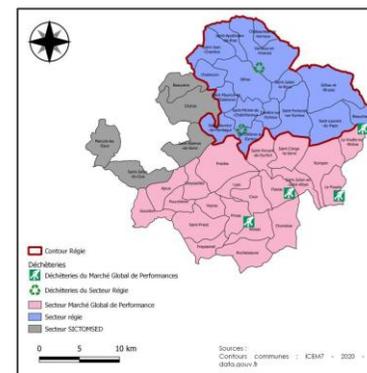


La population municipale 2024² reste stable avec 43 933 hab.

Depuis 2021, de profondes modifications du schéma de collecte ont été engagées afin de permettre un meilleur tri des déchets, de respecter les objectifs réglementaires et de rationaliser les coûts de la compétence Déchets.

A fin 2024, la gestion des déchets sur le territoire est organisée en 3 secteurs :

- Secteur SICTOMSED, 1 221 hab. sur 5 communes du nord-ouest du territoire => soit 3% ;
- Secteur Régie, 11 127 hab. 16 communes du nord du territoire => soit 25% ;
- Secteur MGP, 21 communes du sud territoire => 31 585 hab. soit 72%.



L'organisation de prise en charge des déchets par le service au 31/12/2024 sont rappelés ci-dessous.

	Types de déchets						
	Ordures Ménagères résiduelles	Multi-Matériaux	Verre	Cartons Bruns	Textiles	Biodéchets	Autres flux assimilables aux DMA
Collecte en bacs	<input checked="" type="checkbox"/>						
Points d'Apport Volontaire	<input checked="" type="checkbox"/>						
Déchetteries		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Tri à la source						<input checked="" type="checkbox"/>	

» Le SPPGD se réorganise progressivement pour aboutir au 1^{er} janvier 2026 à une architecture qui comprendra d'une part le secteur du SICTOMSED avec 20 communes et d'autre part le secteur MGP avec 22 communes. L'objectif recherché est l'efficacité financière et environnementale.

² RP INSEE Population légales millésimées 2021 entrants en vigueur le 01/01/2024

Chapitre 2 : Compétences

La CAPCA exerce, au titre des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires, en lieu et place de ses communes membres, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

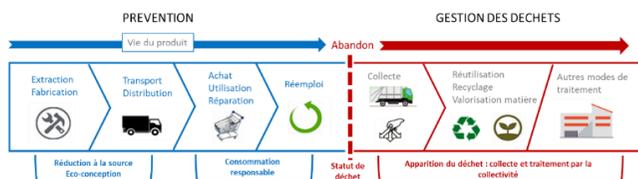
	OMr		MM		Verre		Cartons Bruns		Déchèteries	
	Secteur Régie	Secteur MGP	Secteur Régie	Secteur MGP	Secteur Régie	Secteur MGP	Secteur Régie	Secteur MGP	Secteur Régie	Secteur MGP
Collecte	Régie CAPCA	VEOLIA	Régie CAPCA	VEOLIA	Guerin MINERIS	TBMS (sous-traitant VEOLIA)	Régie CAPCA	VEOLIA		
Traitement	SYTRAD (CVO Etoile-sur-Rhône - 26)		SYTRAD (CDT Portes-lès-Valence - 26)		Contrat de reprise Citeo (OI Manufacturing - 07)		SYTRAD (Centre de Valorisation Valence - 26)			
Hauts de quais									Régie CAPCA	VEOLIA
Bas de quais									Prestataires via plusieurs marchés publics lancés par la CAPCA	VEOLIA via plusieurs co-traitants et/ou sous-traitants

En plus de ceux indiqués ci-dessus, d'autres marchés publics de fournitures et de services (réalisations d'études) sont en cours. L'ensemble des marchés publics en cours en 2024 est donné en **ANNEXE 1**.

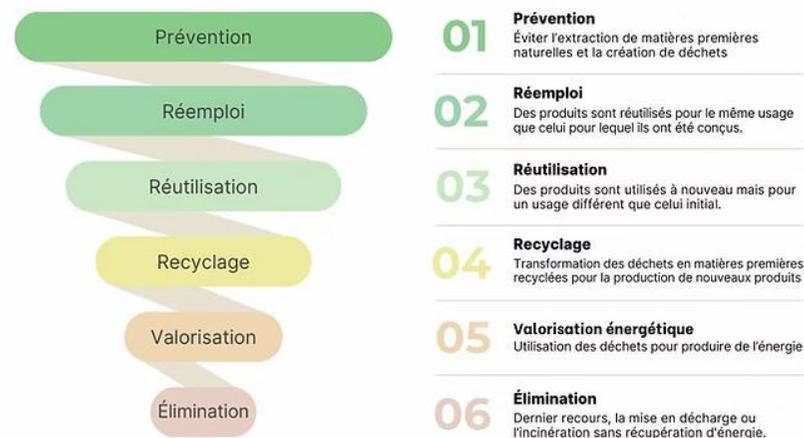
Le **SICTOMSED** gère indépendamment les 5 communes qui lui ont été transférées.

Chapitre 3 : Prévention des déchets

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets.



Le Code de l'environnement (article L. 541-1) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.



PLPDMA

Le pilotage et la mise en œuvre du PLPDMA a été confiée au **SYTRAD**, par délibération des EPCI membres en 2019. Outil de pilotage de la stratégie de prévention, le programme précise les objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. L'année 5 du PLPDMA en cours est marquée par une plus grande mobilisation et un impact davantage considérable. Le bilan est donné en **ANNEXE 2**.

» Des marges de manœuvre encore importantes à mettre en place pour prévenir et éviter la production de déchets, en poursuivant la collaboration avec le SYTRAD.

Compostage individuel

Pour répondre à l'obligation réglementaire (loi AGE³) de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, la CAPCA poursuit la distribution de composteurs individuels sur la base du volontariat, engagée depuis 2008.



Nouveauté 2024, le prix de mise à disposition des composteurs individuels a été abaissé à 25€/pièce (contre 30€/pièce les années précédentes). La différence est financée par la CAPCA. Lors de l'achat, les usagers signent une convention avec le SYTRAD.

95 composteurs individuels ont été distribués en 2024, soit +157% par rapport à 2023.

Compostage partagé

Le composteur partagé mis en place au Quartier de la Vérone à Chomérac en 2022 est toujours en activité. D'autres sites ont également été mis en place dans le cadre d'initiatives « privées ».

Sur les 5 communes transférées au SICTOMSED, 10 sites ont été mis en place, avec comme objectif de détourner 10% de tonnages des OMr.



Source : Lettre d'information SICTOMSED – septembre 2024



Broyeurs de végétaux

Afin de réduire le tonnage de déchets verts en déchèteries, la CAPCA propose gratuitement aux communes membres, la mise à disposition d'un broyeur de végétaux professionnel, selon les conditions précisées dans le règlement intérieur.



Acheté en février 2024, et après délibération du règlement intérieur en mars 2024, le broyeur de végétaux a été utilisé en 2024 par 3 communes, pour une durée totale de 18 jours.

Des actions de prévention à poursuivre et à accroître, notamment sur le compostage, pour respecter les objectifs et échéances réglementaires.

Economie circulaire et ressourceries

Depuis 2021, le partenariat avec la ressourcerie Trimaran⁴ permet la récupération en déchèteries des objets en bon état qui pourraient bénéficier d'une seconde vie. L'objectif est de diminuer la production de déchets en favorisant leur réemploi comme moyen de valorisation des déchets. La réglementation européenne et française fixe dès 2008 la prévention des déchets comme étant l'un des axes importants de l'économie circulaire, à privilégier avant tout autre mode de traitement. Les équipes sont présentes toutes les semaines sur les déchèteries : le samedi matin à Flaviac et Saint-Sauveur-de-Montagut, le mercredi après-midi, le vendredi et le samedi après-midi à Privas.



Après tri et valorisation des objets (réparation, nettoyage), ceux-ci sont mis à la vente dans 3 boutiques (1 aux Ollières-sur-Eyrieux et 2 à Privas).

³ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

⁴ La ressourcerie Trimaran est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui fait partie du Réseau National des Ressourceries et du Réseau Régional des Ressourceries d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Deux autres ressourceries / recycleries : Tremplin Horizon à Vernoux-en-Vivaraïs et La Volte à La Voulte-sur-Rhône, proposent une seconde vie aux objets.

» Le partenariat établi propose une démarche vertueuse en soutenant l'économie circulaire, mais permet également d'éviter des coûts de fonctionnement (des déchèteries) pour la collectivité.

Chapitre 4 : Communication

Service Communication de la CAPCA

Le service Communication relaie les informations relatives au changement de mode de collecte et aux évolutions du service, sous différents formats : articles de presse, publications sur les réseaux sociaux, actualités sur le site Internet.

Kits évènementiels

Depuis 2016, la CAPCA met du matériel de tri à la disposition des associations locales, des mairies ou de tout organisme autorisé à en bénéficier.

131 kits évènementiels ont été prêtés en 2024 pour 21 manifestations publiques, soit une baisse de -13% par rapport à 2023.



» Une sensibilisation des publics en hors foyer à poursuivre : « le tri, c'est partout ! ».

Actions et outils réalisés par le SYTRAD

Le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire via une approche stratégique de la communication, et développe de nombreux outils de communication et d'échanges, avec pour objectifs : « Comment engager les habitants à trier plus et mieux ? Comment mieux faire comprendre le tri ? Comment homogénéiser la communication sur le territoire ? ». Les outils sont disponibles sur le [site du SYTRAD](#).

Animations scolaires, prêt de matériel pédagogique, escape game, manifestations-sensibilisations, portes ouvertes, autant d'actions mises en place pour relayer les bonnes pratiques.

A l'échelle de la CAPCA, 748 personnes ont été sensibilisées en 2024, soit 8% des publics ciblés par le SYTRAD.



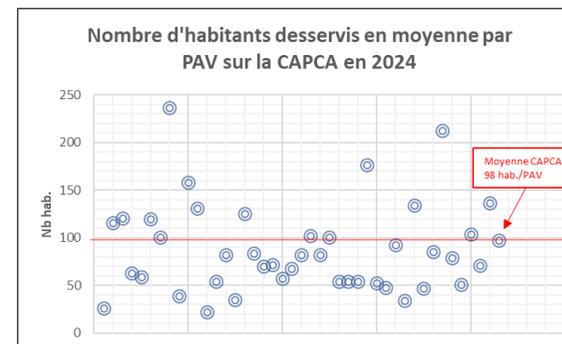
Chapitre 5 : Organisation de la collecte des déchets

Focus sur la pré-collecte et le déploiement du « tout AV »

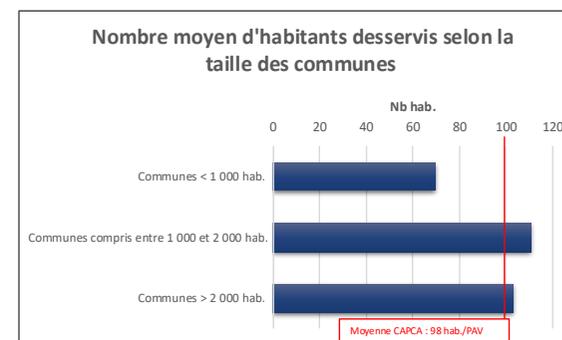
L'année 2024 vient clôturer la réorganisation en profondeur du mode de collecte des déchets sur le territoire. Au 31/12/2024, les 42 communes de la CAPCA sont dotées de Points d'Apport Volontaire sur lesquels sont regroupés des conteneurs aériens ou semi-enterrés⁵ gros volumes (4 000 litres) permettant de collecter tous les flux de déchets résiduels et de collecte séparée : Ordures Ménagères résiduelles, emballages et papiers en mélange (multi-matériaux), verre, cartons bruns (sur certains points).



En moyenne, un point d'apport volontaire dessert 98 habitants. Des variations sont observées selon les communes, avec une valeur basse d'1 PAV/23 hab. à Freyssenet et une valeur haute d'1 PAV/237 hab. à Coux.



La dotation en PAV sur les 4 communes les plus urbaines⁶ de la CAPCA se situe dans la moyenne (1 PAV pour 103 hab.).



Pour répondre aux évolutions des modes de consommation notamment, la CAPCA dote chaque commune d'au minimum 1 colonne pour les cartons bruns ou cartons ondulés.

L'ensemble des cartographie des points de collecte, consignes de tri, horaires des déchèteries, etc., sont à retrouver sur [Gestion des déchets, CAPCA](#).

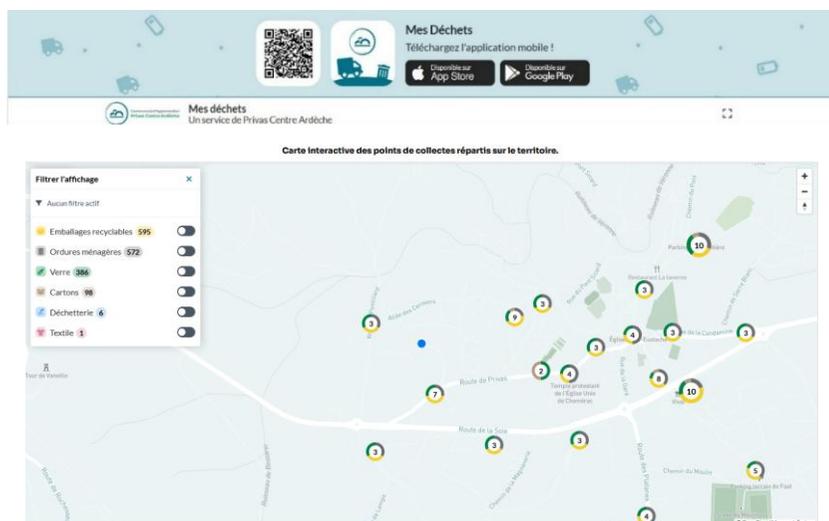


⁵ Les communes peuvent choisir de mettre en place des conteneurs semi-enterrés, financés par la CAPCA à hauteur du prix de fourniture des conteneurs aériens pour les flux concernés, la différence étant à la charge des communes, ainsi que les travaux d'aménagement et de mise en place (délibération n° 2021-05-12/131 adoptée le 12/05/2021).

⁶ Chomérac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Privas

Focus sur la communication et le lien avec les usagers

Nouveauté 2024, l'Appli Mes Déchets, disponible sur mobile et sur le site Internet de la CAPCA, permet de trouver les points de collecte à proximité, pour chaque type de déchets (emballages recyclables, ordures ménagères, verre, cartons, déchèterie, textile). [Téléchargez l'application mobile Mes Déchets !](#)



Cette application permet également aux usagers de signaler à la collectivité tout anomalie constatée sur un point de collecte, qui sera ensuite transférée au service Déchets et au(x) prestataire(s) de collecte pour résorber les dysfonctionnements.

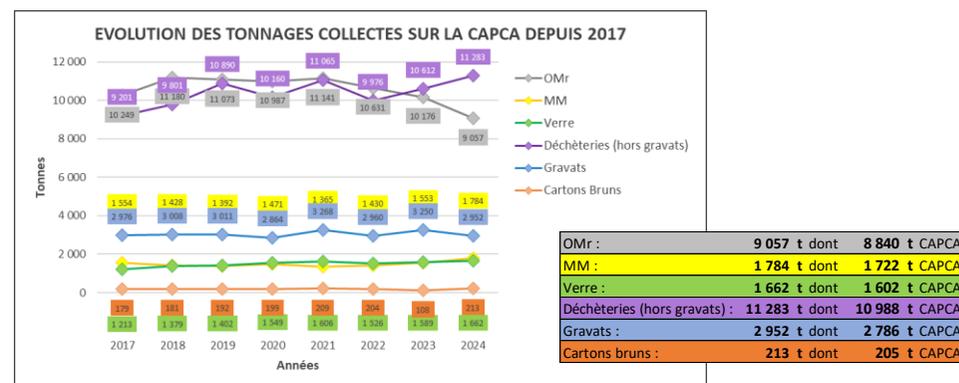
▶▶▶ Avec des points de collecte sur lesquels tous les déchets peuvent être triés⁷ et un maillage suffisamment dense, l'objectif double est respecté : favoriser le geste de tri et réduire la quantité d'OMr produites.

⁷ Sauf avis technique contraire

Chapitre 6 : Bilan de la collecte des déchets

Evolution des tonnages collectés

Les tonnages 2024 comprennent ceux collectés directement par la CAPCA ou ses prestataires de service, mais également ceux collectés par le SICTOMSED sur les 5 communes de la CAPCA transférées en avril 2023. L'objectif est d'être cohérent avec les indicateurs financiers.



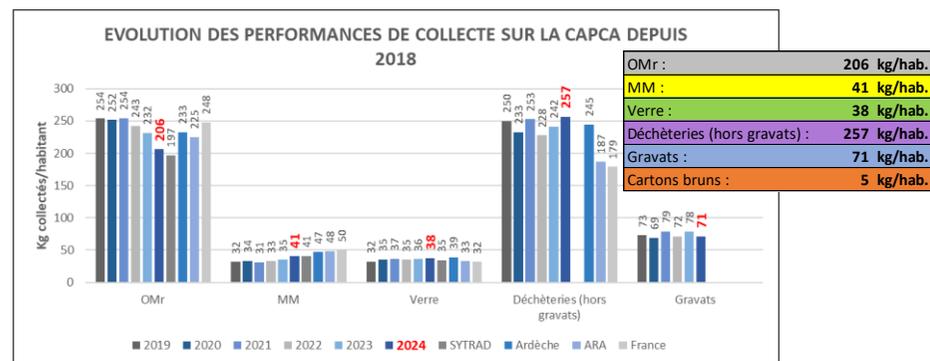
Les bénéfices du passage « au tout Apport Volontaire » se confirment via l'évolution des tonnages des principaux flux de déchets entre 2023 et 2024 :

- Baisse significative des OMr : -1 118 tonnes soit -11% ;
- Hausse significative du multi-matériaux : +230 tonnes soit +15% ;
- Légère hausse du verre : +73 tonnes soit +5% ;
- Hausse significative des cartons bruns : +105 tonnes soit +98% ;
- Hausse des déchets des déchèteries (hors gravats) : +672 tonnes soit +6% ;
- Baisse des gravats collectés en déchèteries : -297 tonnes soit -9% .

Ici, les gravats sont comptés à part des déchets des déchèteries, pour être en adéquation avec les tonnages utilisés dans les indicateurs financiers. Par convention dans les matrices des coûts ADEME – SINOE®, les coûts de gestion des gravats des

déchèteries sont à renseigner mais pas les tonnages (compte-tenu du poids important de ces déchets et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux – l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne). *Source : Manuel utilisateur – Module coûts SINOE®, Juin 2014.*

Performances de collecte



Les performances de collecte suivent les mêmes tendances que les tonnages.

Le ratio OMr CAPCA 2024 est inférieur au ratio départemental (-12%) et légèrement supérieur à celui du SYTRAD (+5%). Ce chiffre est positif puisqu'il indique que moins d'OMr sont produites sur le territoire de la CAPCA qu'à l'échelle de l'Ardèche.

Le ratio OMr CAPCA 2024 reste cependant inférieur au ratio OMr 2024 du SICTOMSED qui est de 178 kg/hab.an.

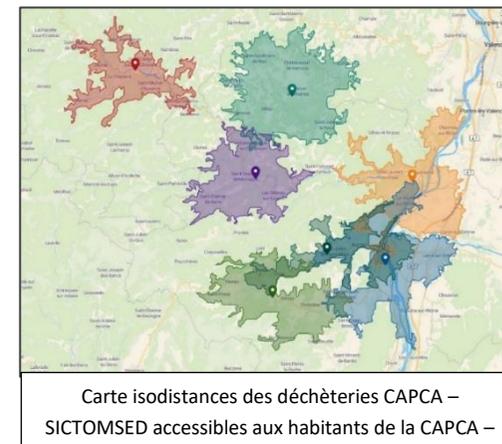
Bien qu'équivalent au ratio SYTRAD, et malgré une hausse remarquable, le ratio des Emballages et papiers en mélange (MM) CAPCA est inférieur au ratio départemental (-14%). Le geste de tri est encore à améliorer.

Par contre, avec +9% par rapport au ratio SYTRAD, le ratio Verre CAPCA est dans la moyenne départementale (-3%).

Attention à la production de déchets en déchèteries (hors gravats) qui est en hausse en 2024 sur le territoire⁸. Il est supérieur au ratio départemental (+5%). Pour limiter les entrants, un contrôle d'accès adapté aux spécificités de chaque site peut être envisagé. Des mesures de prévention peuvent également être mises en place ou pérennisées afin de détourner davantage de tonnages (recycleries, filières REP).

Les gravats sont en baisse de -9% par rapport à 2023.

Le réseau des déchèteries sur la CAPCA est au-dessus des moyennes nationales, puisqu'un site dessert 7 300 hab. environ, contre 1 pour 10 000 hab. à l'échelle nationale. Les déchèteries sont ouvertes en moyenne 26 h/sem. (+1h/sem. qu'en 2023). 153 025 passages ont été enregistrés sur l'année, contre 138 252 passages en 2023 soit une hausse de +11%. On compte en moyenne 19 passages/heure d'ouverture.



Qualité du tri

En 2024, le taux de refus des emballages et papiers collectés en mélange mesuré au centre de tri MéTRIPOLIS est de 25,8%⁹ (26,0% avec les tonnages triés du SICTOMSED), contre 13,6% en 2023, soit une hausse de +91% (pour une augmentation de +15% des tonnages collectés).

La composition des entrants au centre de tri et celle des refus de tri sont données en ANNEXE 3. **Attention, dans les conteneurs jaunes, il y a encore près de 7% de verre, 9% d'emballages jetés dans des sacs fermés, 23% de plastiques qui ne sont pas des emballages et 17% d'OMr.**

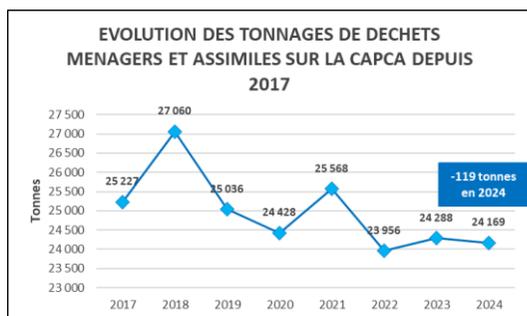
A l'échelle du SYTRAD, les tonnes de refus ont augmenté de +39% pour une hausse du tonnage global collecté de +4%.

⁸ Le ratio tient compte des apports par les usagers résidant sur la collectivité voisine d'Ardèche Rhône Coiron.

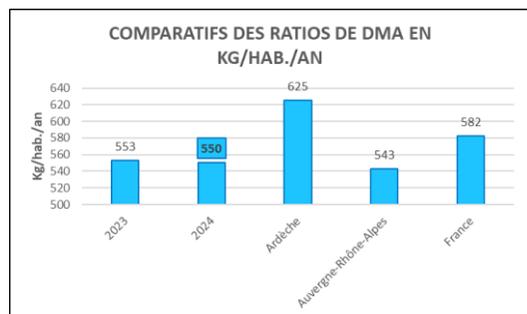
⁹ Données Rapport Annuel 2024 SYTRAD

Déchets Ménagers et Assimilés

En 2024, 24 169 tonnes de DMA (hors gravats) ont été collectés sur la CAPCA, contre 24 288 tonnes en 2023, soit une baisse de 119 tonnes.



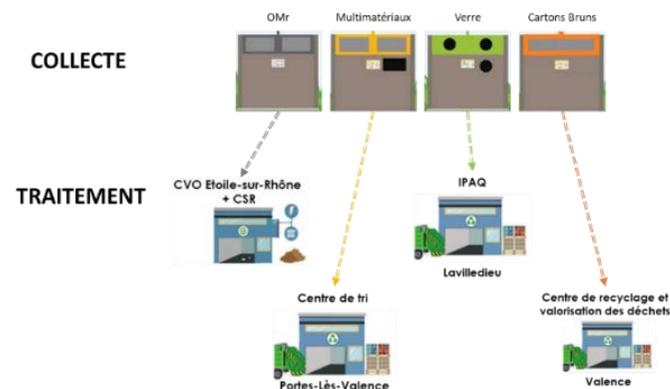
La production de DMA est en légère baisse par rapport à 2023 (-1%) et très largement en-dessous de la moyenne départementale (-12%).



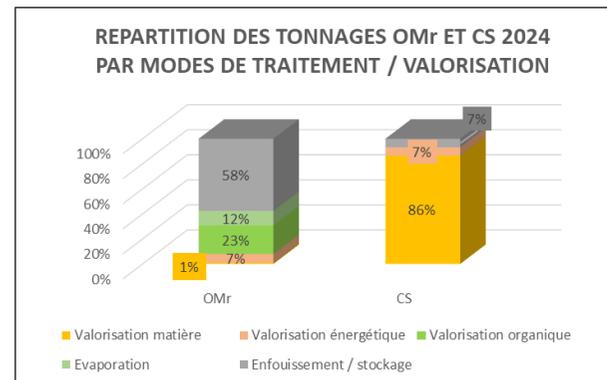
Le SRADET donne un objectif de réduction de -12% de DMA par habitant d'ici 2030 (soit -50 kg/hab.). Entre 2019 et 2024, la CAPCA enregistre une baisse de -24 kg/hab. de DMA depuis 2019, soit -4% par hab. en 6 ans.

» L'évolution des chiffres 2024 sont significatifs et plus qu'encourageant. Ils sont à pérenniser pour atteindre notamment les objectifs du SRADET. Attention toutefois à la qualité du tri et à maîtriser les apports en déchèteries.

Chapitre 7 : Bilan du traitement des déchets



En 2024, le SYTRAD annonce un taux de valorisation de 48% des OMA (OMr + CS y compris Verre), et 57% en tenant compte de l'évaporation des OMr (8%).

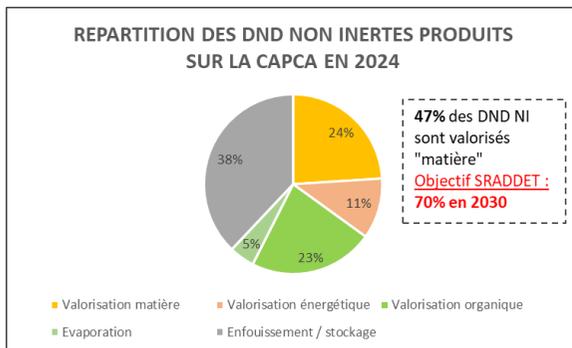


La Collecte Sélective collectée sur la CAPCA est vendue à des repreneurs pour être valorisée. La liste des repreneurs des matériaux issus de la CS et les prix de reprise SYTRAD 2024 sont donnés en ANNEXE 4.

58% des OMr sont enfouies en 2024, contre 50% en 2023.

En 2024, 76% des déchets entrants en déchèteries sont valorisés (gravats compris), contre 78% en 2023.

En 2024, 47% des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DND NI) sont valorisés « matière », tandis que le SRADDET donne pour objectif un taux de 70% à l'échéance 2030.



» Une valorisation à améliorer sur les

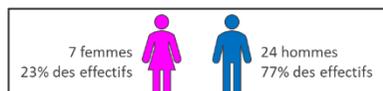
OMr et les déchets des déchèteries, notamment sur les encombrants (filiales REP à développer pour détourner du gisement). L'objectif est de limiter les coûts de traitement liés à l'enfouissement et d'atteindre les objectifs du SRADDET.

Chapitre 8 : Emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Au vu de l'évolution du service, ce chapitre est scindé en 2 : « secteur Régie / secteur MGP ».

Secteur Régie

En régie directe, la CAPCA compte 31 agents en 2024. 23% de l'effectif sont des femmes, 77% sont des hommes. Les postes occupés par les femmes sont essentiellement des postes « administratifs ».



Les agents de la régie directe représentent 18,7 ETP. Pour rappel, certains agents affectés aux déchèteries ont été mis à disposition du prestataire de service au 1^{er}/04/2024.

Sur ce secteur dit « Régie », la collecte du verre et la gestion des bas de quais sont réalisées par des prestataires de service. Les données transmises par les prestataires indiquent environ 2 ETP.

Secteur MGP

En 2024, le titulaire du MGP (collecte uniquement) compte 19 agents pour 13,4 ETP.

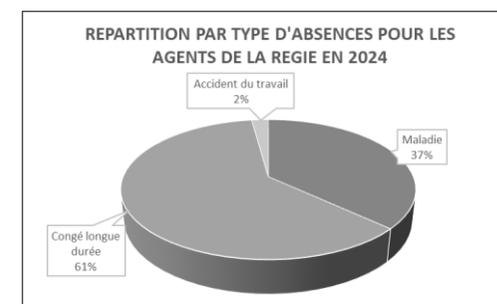
Tri/traitement

Sur les installations du SYTRAD, 7 agents pour 5,7 ETP sont affectés au tri et traitement des OMr et des emballages et papiers en mélange produits par la CAPCA.

Accidents de travail

Un accident de travail est survenu en 2024 pour une durée de 13 jours (agent de déchèterie). Il représente 2% des absences recensées durant l'année.

Le reste des absences des agents de la régie directe sont des absences pour maladie, dont un congé longue durée.



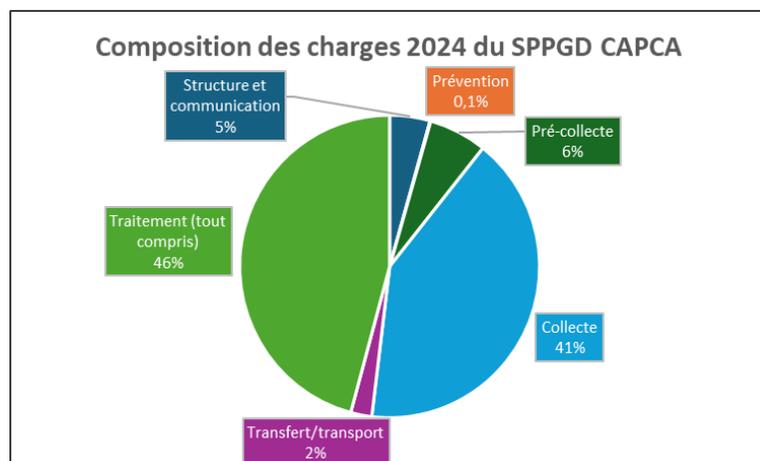
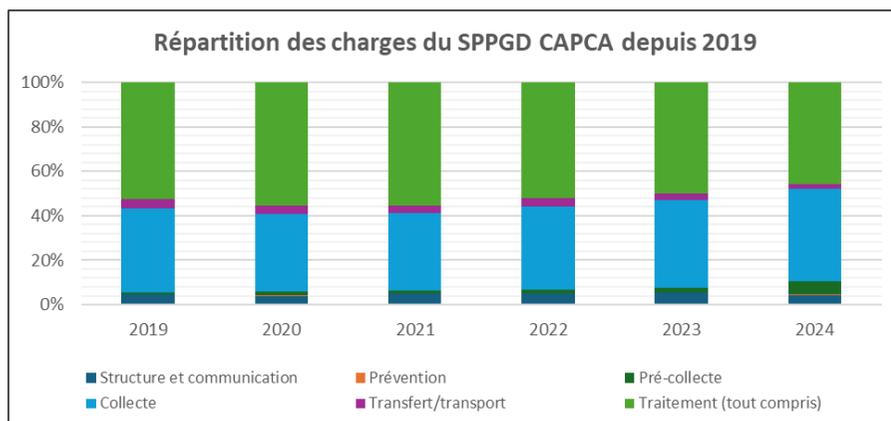
Formations

En 2024, les agents de la régie ont bénéficié des formations suivantes : CACES R490TLC (grue), sensibilisation aux bonnes pratiques « travail sur écran », formation d'intégration catégorie C. 5 agents ont été formés, soit 17,25 jours de formation.

Les agents du titulaire du MGP ont bénéficié de formations pour la gestion des conflits, réception et risques liés à l'amiante, CACES R482 (engins de chantier). 7 agents ont été formés, soit 18 jours de formation.

» Une restructuration du service Déchets avec la mise à disposition d'agents de la Régie au prestataire.

Répartition des dépenses de fonctionnement



En 2024, le traitement des OMr (en CVO + CSR + enfouissement des refus), de la CS (tri et enfouissement des refus de tri), l'enlèvement des bennes des déchèteries et leur traitement dans les filières spécifiques¹⁰, représentent 46% des charges du service, soit 4 points de moins qu'en 2023.

La collecte (yc les coûts liés à la participation au SICTOMSED pour les 5 communes transférées en 2023, comptabilisés en « Autres charges¹¹ » de la collecte) représente quant à elle 41% des charges, soit +1 point par rapport à 2023.

Le transfert/transport représente 2%, soit seulement 1 point de moins qu'en 2023. Cela s'explique par le fait que le quai de transfert de Privas a été maintenu ouvert toute l'année 2024, le temps de la mise en œuvre de la collecte en AV sur la commune de Privas, et notamment l'hyper centre¹².

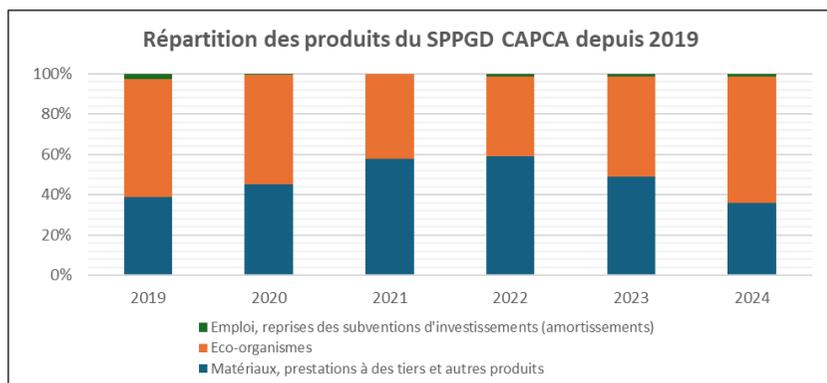
La pré-collecte représente quant à elle 6% des charges, soit +4 points par rapport à 2023. Cela est notamment dû à la restructuration du service, avec les évolutions de poste des agents de la régie qui s'occupent désormais du nettoyage autour des PAV sur l'ensemble du territoire.

¹⁰ De la même façon que les matrices des coûts des années précédentes.

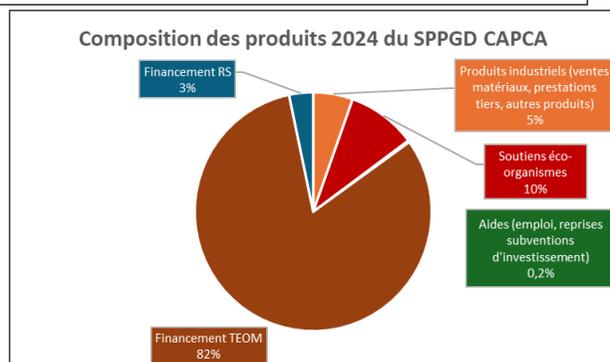
¹¹ Validé par l'ADEME en juillet 2025

¹² Mise en place en janvier 2025

Répartition des recettes de fonctionnement

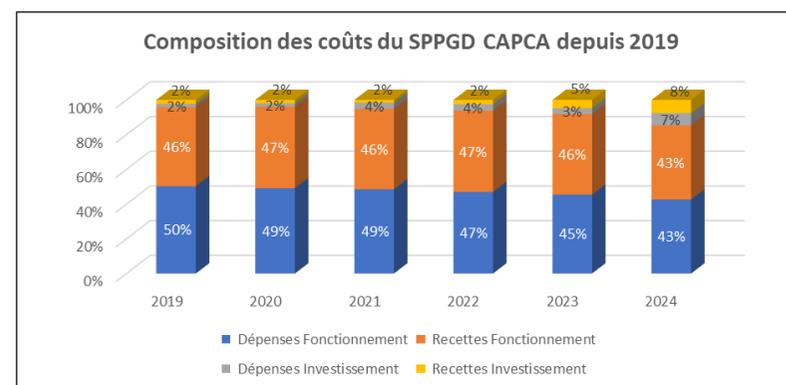


Le service public est financé par la TEOM pour l'ensemble de son territoire¹³, à hauteur de 82%. La TEOM est intégrée à la taxe foncière bâtie (TFB). Il s'agit d'un impôt, dont l'application et le montant ne dépendent pas de l'utilisation [réelle] du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. La Redevance Spéciale appliquée aux administrations et aux campings et la facturation aux usagers professionnels de déchèteries complètent le financement du service, à hauteur de 4%. L'ensemble des contributions représentent 85% des recettes du SPPGD, soit -2 points par



rapport à 2023 en termes de répartition des produits du service. Le montant des contributions a cependant augmenté de +4% par rapport à 2023. Avec un taux de TEOM maintenu à 13,95%, la hausse du produit de la TEOM s'explique par la revalorisation des bases fiscales par l'état.

Parmi les autres recettes, les ventes de matériaux représentent 5% des recettes et ont diminué de -11% par rapport à 2023. Les soutiens des éco-organismes pour les filières REP (Citeo pour la collecte sélective¹⁴, Ecosystem, Eco DDS et Ecomaison pour certains flux de déchèteries, Refashion pour les TLC) représentent quant à eux 10% des recettes du service et ont augmenté de +52% par rapport à 2023.



L'évolution de la composition des coûts depuis 2019, par section et par poste, avec notamment l'accroissement des dépenses d'investissement traduit la volonté d'une vision à moyen terme de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans les années futures.

¹³ Par délibération n° 2023-09-13/189, il a été décidé que la CAPCA continuerait de percevoir la TEOM en lieu et place du SICTOMSED pour les 5 communes qui lui ont été transférées pour assurer la collecte et le traitement des DMA.

¹⁴ Emballages ménagers recyclables, papiers, verre

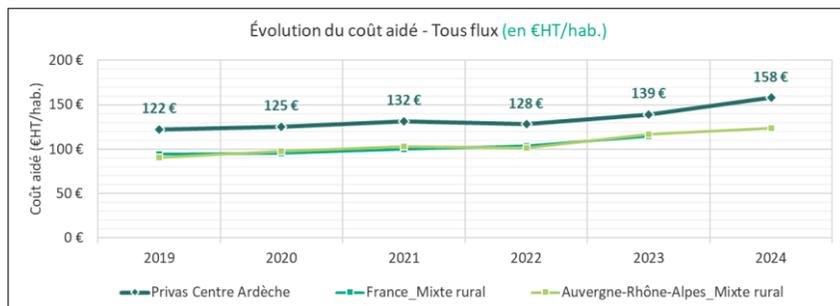
Coûts aidés en €HT/habitant

Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la **matrice des coûts 2024**, validée par l'ADEME – SINOE®.

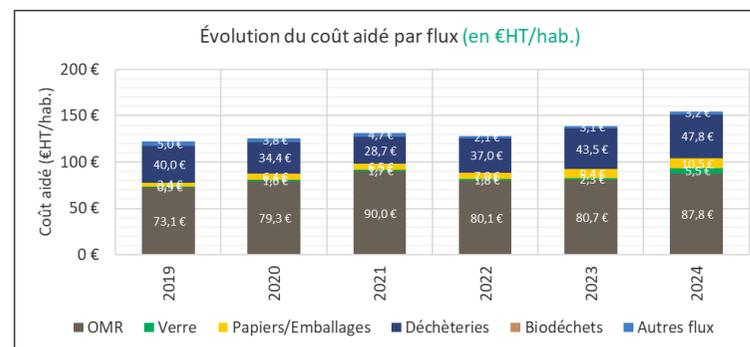
« La matrice des coûts permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour approcher au mieux le coût de gestion du service déchets et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration de charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables, ou encore de recettes non prises en compte car ne correspondant pas à l'année concernée. **Au final, le coût sera donc, le plus souvent, différent du résultat du compte administratif. Il convient donc d'expliquer cet écart, pour valider les résultats obtenus et leur assurer toute la fiabilité nécessaire [...]. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une traçabilité des données tout au long de la démarche ».**

Source : Guide méthodologique « Matrice des coûts et Méthode ComptaCoût – ADEME – édition 2013

Ils sont exprimés en €HT pour pouvoir être comparés aux moyennes nationales et régionales du milieu mixte rural (même typologie d'habitat que la CAPCA). Les coûts aidés en €HT/habitant des principaux flux sont présentés. En 2024, le coût aidé des DMA est de **158 €HT/hab.** sur la CAPCA, soit + 14% par rapport à 2023 (+19 €/hab.).



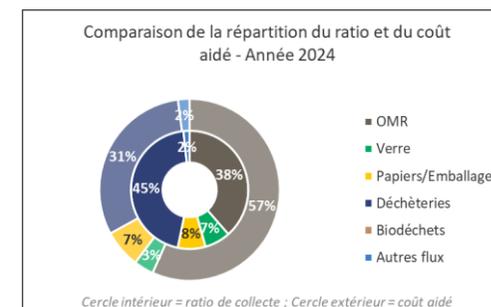
	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	87,8 €	206
Verre	5,5 €	38
Papiers/Emballages	10,5 €	41
Déchèteries	47,8 €	241
Biodéchets		
Autres flux	3,2 €	9



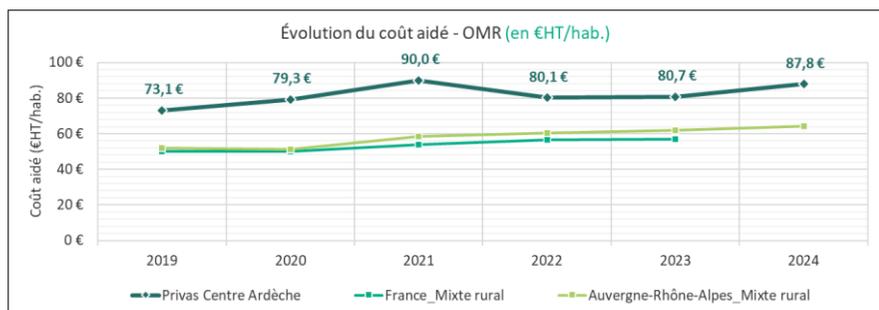
Par rapport aux années précédentes, le coût aidé global des DMA pour 2024 augmente, ainsi que la répartition des coûts aidés par flux.

Avec 87,8 €HT/hab., les OMR coûtent le plus cher au contribuable de la CAPCA. Elles représentent 57% du coût aidé €HT/hab., tandis que le ratio en kg d'OMr/hab. ne représente que 38% du gisement de déchets.

Vient ensuite le coût aidé des déchets des déchèteries, avec 31% du coût aidé €HT/hab. Le ratio en kg/hab. est quant à lui de 45%.

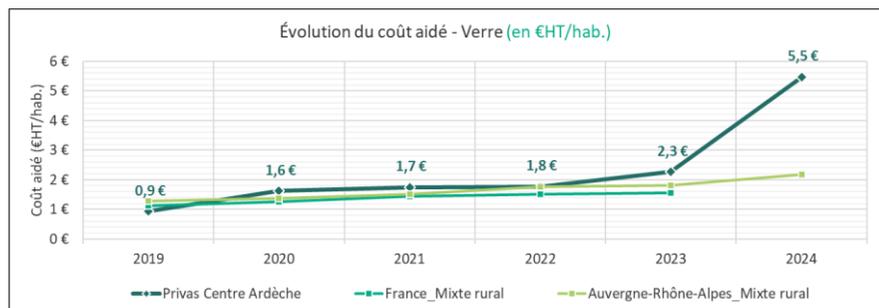


OMr



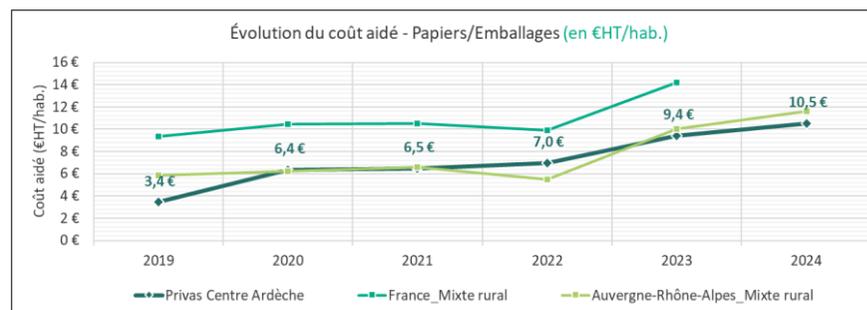
Le coût aidé 2024 des OMr sur la CAPCA est de 87,8 €/HT/hab., soit +9% par rapport à 2023 (+7 €/hab.).

Verre



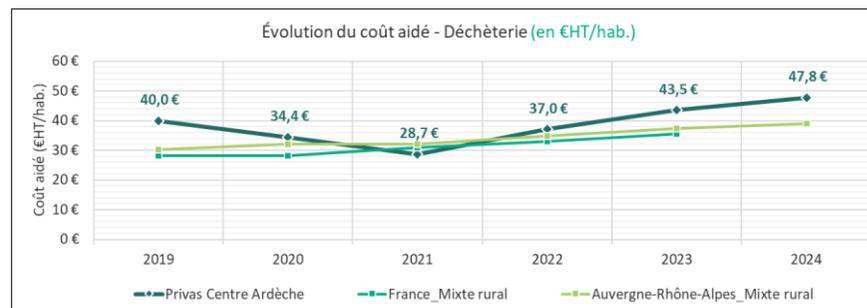
Le coût aidé 2024 du Verre sur la CAPCA est de 5,5 €/HT/hab., soit +142% par rapport à 2023 (+3 €/hab.).

Multimatériaux



Le coût aidé 2024 du Multimatériaux sur la CAPCA est de 10,5 €/HT/hab., soit +11% par rapport à 2023 (+1 €/hab.).

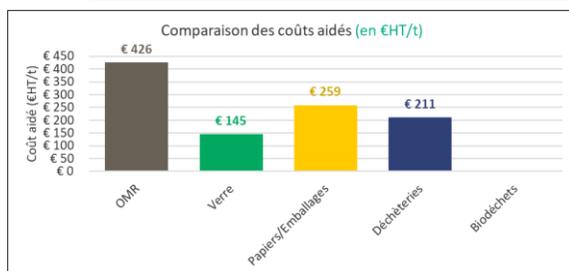
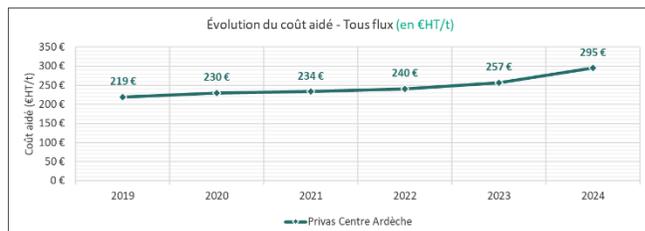
Déchets des déchèteries



Le coût aidé 2024 des Déchèteries sur la CAPCA est de 47,8 €/HT/hab., soit +10% par rapport à 2023 (+4 €/hab.).

Coûts aidés en €HT/tonne

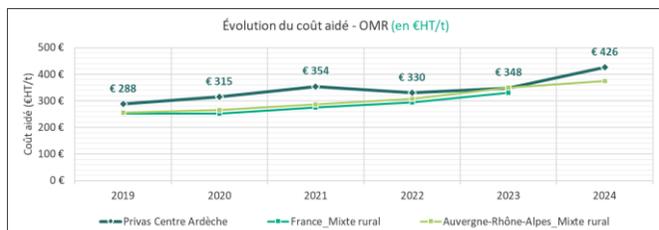
En 2024, le coût aidé des DMA est de **295 €HT/tonne** sur la CAPCA, soit + 15% par rapport à 2023 (+38 €/tonne).



Ramenés aux tonnages collectés, les OMr représentent (et de loin) le coût aidé le plus élevé du service en 2024 (426 €HT/tonne). Les coûts aidés des papiers et emballages (= Multimatériaux) et des déchèteries oscillent dans la même fourchette de coûts (259 €HT/tonne pour le Multimatériaux et 211 €HT/tonne pour les déchèteries. Le coût aidé du verre est le plus faible avec 145 €HT/tonne.

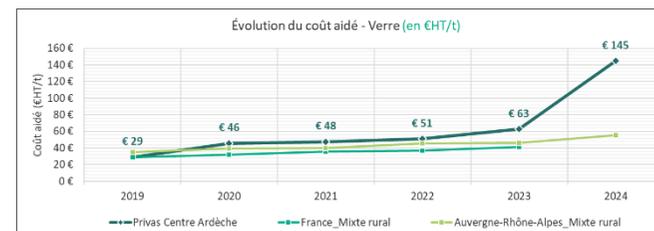
OMr

Le coût aidé 2024 des OMr sur la CAPCA est de 426 €HT/tonne, soit +22% par rapport à 2023 (+77 €/tonne).



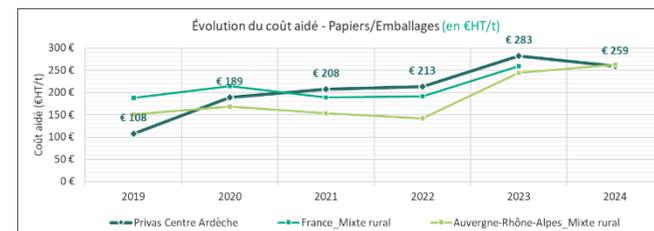
Verre

Le coût aidé 2024 du Verre sur la CAPCA est de 145 €HT/tonne, soit +131% par rapport à 2023 (+21€/tonne).



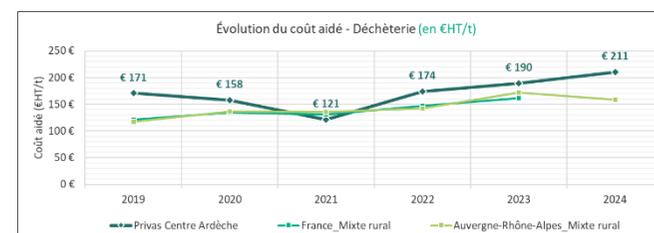
Multimatériaux

Le coût aidé 2024 du Multimatériaux sur la CAPCA est de 259 €HT/tonne, soit -8% par rapport à 2023 (-24€/tonne).



Déchets des déchèteries

Le coût aidé 2024 des Déchèteries sur la CAPCA est de 211 €HT/tonne, soit +11% par rapport à 2023 (+21 €/tonne).



EVOLUTIONS FUTURES

L'année 2025 marquera l'aboutissement de la nouvelle organisation et de son harmonisation du SPPGD, débutée en 2022. L'ensemble du territoire sera doté de conteneurs d'apport volontaire pour tous les flux : ordures ménagères, multimatériaux, verre, cartons bruns.

L'année 2025 sera une année de transition pour le service Déchets de la CAPCA.

La recherche d'efficience du service, avec la mise en place du schéma « Tout AV » et le passage au multimatériaux, se répercute sur les coûts, avec notamment une hausse des investissements mais qui permet déjà de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

L'objectif poursuivi est de simplifier du geste de tri pour les usagers (extension des consignes de tri, multimatériaux, maillage suffisant des conteneurs). La mise en œuvre d'outils de communication adaptés permet de poursuivre l'amélioration des performances de collecte et de tri des déchets.

L'optimisation du service Déchets est traitée dans sa globalité sur l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés (OMr, collectes sélectives, déchèteries) et sur tous les postes : contenants, collecte, transfert/transport et traitement/valorisation.

GLOSSAIRE

A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

AV : Apport Volontaire

C

CA : Compte Administratif

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CAPCA : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

CB : Cartons Bruns

CDT : Centre De Tri

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSR : Combustibles Solides de Récupération

CVO : Centre de Valorisation Organique

D

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DND NI : Déchets Non Dangereux Non Inertes

DNM : Déchets Non Ménagers

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalents Temps Pleins

I

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

L

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

M

MGP : Marché Global de Performance

MM : Multimatériaux

O

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

P

PAV : Points d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PR : Points de Regroupement

R

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RP INSEE : Recensement de la Population INSEE

RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



S

SICTOMSED : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux

SPA : Service Public Administratif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme

T

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures

